



ROYAUME DE BELGIQUE

20^{ème} session de l'Assemblée des Etats parties au Statut de Rome
de la Cour pénale internationale

Débat général

La Haye, le 6 décembre 2021

Madame la Présidente de l'Assemblée,
Mesdames, Messieurs les Représentants de la Cour,
Mesdames, Messieurs les distingués Délégués,

La Belgique se rallie au texte prononcé au nom de l'Union européenne et de ses Etats membres par la délégation de Slovénie à l'occasion du débat général de cette 20^{ème} session de l'Assemblée des Etats parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

L'année qui s'achève a été marquée par de nombreux défis en lien notamment avec la crise sanitaire qui continue à toucher la communauté internationale toute entière. Dans ce contexte, la Cour est parvenue à poursuivre sa mission de rendre justice sans devoir interrompre ses procédures. Cela mérite d'être relevé.

Cette année a également été marquée par des avancées significatives dans le travail d'examen préliminaires et d'enquêtes. L'ouverture de 3 nouvelles enquêtes en un an de temps est un record.

Des décisions importantes ont également été prises dans plusieurs affaires déjà pendantes. Deux nouveaux suspects ont été transférés à la Cour entraînant l'ouverture de procédures en confirmation des charges toutes deux déjà terminées

Et tout en poursuivant ses activités judiciaires et d'enquêtes, la Cour s'est investie avec beaucoup de sérieux dans le processus d'examen décidé par les Etats parties. Elle se montre transparente et ouverte au dialogue. Il revient aux Etats parties de jouer également le jeu dans cet exercice, dans le respect strict de l'indépendance de la Cour et en s'abstenant de faire de la micro-gestion.

La Belgique se montrera, tout au long de cette 20^{ème} session ordinaire de l'Assemblée des Etats parties, ouverte au dialogue et à la recherche de consensus, dans le respect strict des principes fondamentaux du Statut de Rome et de son intégrité.

En ce qui concerne les points à l'ordre du jour de cette 20^{ème} session de l'Assemblée des Etats parties, la Belgique participera activement aux différents débats portant notamment sur la coopération et sur le processus d'examen de la Cour et du système du Statut de Rome. Elle sera particulièrement attentive à ce que la Cour reçoive soutien et confiance de la part de cette Assemblée.

Un autre sujet, qui n'est pas directement à l'ordre du jour de la session mais sera traité lors de deux événements parallèles, tient fortement à cœur à la Belgique. Il s'agit de l'écocide. Ce terme s'applique aux crimes qui causent des dommages graves et durables à l'environnement allant jusqu'à mettre en péril, voire détruire des écosystèmes. Dans son accord de gouvernement, la Belgique a prévu de recevoir l'avis d'experts quant à une inclusion de cette notion dans son Code pénal. Ce groupe d'experts, mandaté pour ce faire, vient de rendre un avis au gouvernement à ce sujet. Le Parlement fédéral a par ailleurs récemment adopté une résolution en faveur de l'incrimination de l'écocide tant au plan national qu'international. La Belgique s'engage à sensibiliser la communauté internationale à la gravité de ces actes criminels qui nous touchent tous.

La Belgique saisit aussi l'occasion de cette session pour encourager une nouvelle fois les Etats parties à ratifier les amendements au Statut de Rome, en particulier les amendements relatifs aux crimes de guerre et au crime d'agression adoptés à Kampala en 2010, à New York en 2017 et à La Haye en 2019.

La Belgique a par ailleurs l'intention de contribuer, en 2022, au Fonds au Profit des Victimes de la Cour pénale internationale, Fonds que la Belgique soutient financièrement depuis sa création. La mission de ce fonds est essentielle et sa charge de travail en forte croissance vu les décisions en réparation prises encore récemment par la Cour dans plusieurs affaires. Il a donc besoin plus que jamais de soutien par le biais de financement.

La Belgique voudrait enfin rappeler l'initiative qu'elle soutient avec l'Argentine, la Mongolie, les Pays-Bas, le Sénégal et la Slovénie, et 71 autres Etats issus de tous les groupes régionaux, visant à élaborer un traité multilatéral en matière d'entraide judiciaire et d'extradition pour la poursuite devant les juridictions nationales les personnes suspectées d'avoir commis ces crimes internationaux les plus graves. Cette initiative s'inscrit dans la mise en œuvre du principe de complémentarité en venant proposer un cadre pour la coopération bilatérale. Un événement virtuel à ce sujet sera organisé en parallèle de cette session et la Belgique invite les délégations présentes à y participer.